


<b>Numéro</b>	<b>DL200625-AE01</b>	 Illkirch-Graffenstaden
<b>Nature de l'acte</b>	Délibération	
<b>Matière</b>	Institutions et vie politique – Exercice des mandats locaux	
<b>Objet</b>	Indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués	

---

## VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

---

### Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 10 juillet 2020

L'an deux mil vingt le dix juillet à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni, à l'Illiade - en session ordinaire -, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

**Etaient présents :**

PHILIPPS Thibaud, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, BONN Catherine, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, HAAS Philippe, GALLER Lisa, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, MASSÉ-GRIESS Dominique, HERBEAULT Cédric, DREYFUS Elisabeth, DABYSING Davina, FRIDLI Antoine, FROEHLY Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, DESCHAMPS Arnaud, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, BEAUJEU Rémy

**Etaient excusés :**

- Madame Marie RINKEL ayant donné procuration à Monsieur Lamjad SAIDANI
- Madame Marie COMBET-ZILL ayant donné procuration à Monsieur Thibaud PHILIPPS
- Madame Sandra DIDELOT ayant donné procuration à Monsieur Serge SCHEUER

---

Nombre de conseillers présents :	32
Nombre de conseillers votants :	35
Date de convocation et affichage :	3 juillet 2020
Date de publication délibération :	16 juillet 2020
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	16 juillet 2020

---

### III. INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS

Le maire informe les membres de l'assemblée que les fonctions d'élu local sont gratuites.

Une indemnisation destinée à couvrir les frais liés à l'exercice du mandat est toutefois prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales dans la limite d'une enveloppe financière variant selon la taille de la commune (articles L2123-20 à L2123-24 et R2123-23).

Son octroi nécessite une délibération.

Il est possible d'allouer des indemnités de fonctions, dans la limite de l'enveloppe, au maire, adjoints et conseillers titulaires d'une délégation.

Au titre des cumuls de mandats, un élu ne peut percevoir plus d'une fois et demie le montant de l'indemnité parlementaire. Au-delà, ses indemnités seront écartées et reversées au budget de la personne publique au sein de laquelle il exerce le plus récemment un mandat ou une fonction (article L2123-20 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Considérant que la commune d'Illkirch-Graffenstaden est classée dans la catégorie des communes de 20 000 à 49 999 habitants,

Considérant que le nombre d'adjoints au maire, limité à 30 % du nombre de conseillers, a été fixé à **10**,

#### **Le maire propose à l'assemblée :**

1) de fixer l'enveloppe financière mensuelle de la manière suivante :

- indemnité du maire : 90 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (IB 1027 à ce jour),
- et produit de 33 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (IB 1027 à ce jour) par le nombre d'adjoints (10),

Soit : **16 335,41 €.**

Etant précisé que le montant maximal de l'enveloppe des indemnités de fonction du maire et des adjoints est égal au total de l'indemnité (*maximale*) du maire (90% de l'indice brut 1027) et du produit de 33% de l'indice brut 1027 par le nombre d'adjoints.

2) A partir de cette enveloppe, de fixer, à compter du **4 juillet 2020**, les montants des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers titulaires d'une délégation aux taux suivants :

**Maire** : 90 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (IB 1027 à ce jour),

**Adjoint** : 22,6 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (IB 1027 à ce jour),

**Conseiller délégué** : 8 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (IB 1027 à ce jour),

2) de prévoir la revalorisation automatique de ces indemnités par référence à l'évolution des traitements de la fonction publique.

3) d'inscrire au budget les crédits correspondants.

**Le conseil municipal,  
après en avoir délibéré,  
adopte la présente délibération.**

**Pour :**           **25** PHILIPPS Thibaud, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, BONN Catherine, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, RINKEL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, COMBET-ZILL Marie, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DREYFUS Elisabeth, DABYSING Davina, FRIDLI Antoine

**Contre :**           **1** BEAUJEUX Rémy

**Abstentions :**   **9** FROEHLY Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, DESCHAMPS Arnaud, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara

Considérant que la commune d'Illkirch-Graffenstaden avait la qualité de chef-lieu de canton avant la modification des limites territoriales des cantons prévues en application de la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral ;

Considérant que les articles L2123-22 et R2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales permettent, en conséquence, **une majoration de 15% des indemnités de fonctions** ;

**Le maire propose à l'assemblée :**

- **de majorer de 15% les indemnités réellement octroyées.**
- de prévoir la revalorisation automatique de ces indemnités par référence à l'évolution des traitements de la fonction publique
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

**Le conseil municipal,  
après en avoir délibéré,  
adopte la présente délibération.**

**Pour :**           **25** PHILIPPS Thibaud, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, BONN Catherine, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, RINKEL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, COMBET-ZILL Marie, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DREYFUS Elisabeth, DABYSING Davina, FRIDLI Antoine

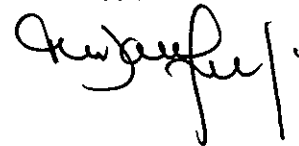
**Contre :**           **1** BEAUJEUUX Rémy

**Abstentions :**   **9** FROEHLY Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, DESCHAMPS Arnaud, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara

**Pour extrait conforme**

**Le Maire**

**Thibaud PHILIPPS**



**Annexe - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS**

Population (authentifiée avant le renouvellement intégral du conseil municipal) : 27 446 habitants

Nom et Prénoms des Bénéficiaires	Taux maximal autorisé	Taux voté sans majoration	Montant brut mensuel alloué sans majoration	Taux voté majoration	Montant brut mensuel alloué avec majoration
Maire : <b>Thibaud PHILIPPS</b>	90%	90 %	3 500,46€	15%	4 025,53 €
1 <sup>er</sup> Adjoint : <b>Lamjad SAIDANI</b>	33%	22,6 %	879,00 €	15%	1 010,86 €
2 <sup>ème</sup> Adjoint : <b>Sylvie SEIGNEUR</b>	33%	22,6 %	879,00 €	15%	1 010,86 €
3 <sup>ème</sup> Adjoint : <b>Serge SCHEUER</b>	33%	22,6 %	879,00 €	15%	1 010,86 €
4 <sup>ème</sup> Adjoint : <b>Catherine BONN-MEYER</b>	33%	22,6 %	879,00 €	15%	1 010,86 €
5 <sup>ème</sup> Adjoint : <b>Ahmed KOUJIL</b>	33%	22,6 %	879,00 €	15%	1 010,86 €
6 <sup>ème</sup> Adjoint : <b>Isabelle HERR</b>	33%	22,6 %	879,00 €	15%	1 010,86 €
7 <sup>ème</sup> Adjoint : <b>Yvon RICHARD</b>	33%	22,6 %	879,00 €	15%	1 010,86 €
8 <sup>ème</sup> Adjoint : <b>Marie RINKEL</b>	33%	22,6 %	879,00 €	15%	1 010,86 €
9 <sup>ème</sup> Adjoint : <b>Philippe HAAS</b>	33%	22,6 %	879,00 €	15%	1 010,86 €
10 <sup>ème</sup> Adjoint : <b>Lisa GALLER</b>	33%	22,6 %	879,00 €	15%	1 010,86 €
Conseiller Municipal Délégué 1 : <b>Valérie HEIM</b>	33%	8 %	311,15 €	15%	357,82 €
Conseiller Municipal Délégué 2 : <b>Hervé FRUH</b>	33%	8 %	311,15 €	15%	357,82 €
Conseiller Municipal Délégué 3 : <b>Davina DABYSING</b>	33%	8 %	311,15 €	15%	357,82 €
Conseiller Municipal Délégué 4 : <b>Jean-Louis KIRCHER</b>	33%	8 %	311,15 €	15%	357,82 €
Conseiller Municipal Délégué 5 : <b>Luc PFISTER</b>	33%	8 %	311,15 €	15%	357,82 €
Conseiller Municipal Délégué 6 : <b>Elisabeth DREYFUS</b>	33%	8 %	311,15 €	15%	357,82 €
Conseiller Municipal Délégué 7 : <b>André STEINHART</b>	33%	8 %	311,15 €	15%	357,82 €
Conseiller Municipal Délégué 8 : <b>Cédric HERBEAULT</b>	33%	8 %	311,15 €	15%	357,82 €
Conseiller Municipal Délégué 9 : <b>Sandra DIDELOT</b>	33%	8 %	311,15 €	15%	357,82 €
Conseiller Municipal Délégué 10 : <b>Fabrice KIEHL</b>	33%	8 %	311,15 €	15%	357,82 €
Conseiller Municipal Délégué 11 : <b>Stéphanie CLAUS</b>	33%	8 %	311,15 €	15%	357,82 €
Conseiller Municipal Délégué 12 : <b>Antoine FRIDLI</b>	33%	8 %	311,15 €	15%	357,82 €
Conseiller Municipal Délégué 13 : <b>Dominique MASSÉ GRIESS</b>	33%	8 %	311,15 €	15%	357,82 €
<b>TOTAL</b>			<b>16 335,41 €</b>		<b>18 785,79 €</b>

Ces montants évoluent en fonction de l'évolution de l'indice terminal et de la valeur du point.

**Totaux sans les majorations : 16 335,41 €****Totaux avec les majorations : 18 785,79 €**